



Sfr et recocash recouvrement

Par **nanette**, le **31/10/2013** à **18:33**

Bonsoir à tous.
J'ai une petite question. J'ai un retard de règlement concernant sfr. Je viens de recevoir un courrier de recocash service pré judiciaire, m'informant que sous l'absence de règlement sous 48h, l'acte sera signifié par huissier. Il me facture 15 euro de frais de quittance. Il me semble que c'est au créancier d'en avoir la charge. Dois-je considérer cette lettre comme de la menace ?
À votre avis.
Merci à vous. Cordialement

Par **moisse**, le **31/10/2013** à **19:03**

Bonjour,
[citation]Dois-je considérer cette lettre comme de la menace ? [/citation]
Cela dépend comment vous entendez le sens de cette phrase.
Mais la menace d'une suite contentieuse est bien réelle, si vous n'apaisez pas votre dette auprès du fournisseur en question.
Je suppose que vous avez reçu une lettre de rappel ou quelque chose qui y ressemble. Alors servez-vous-en pour régler directement le fournisseur en évitant tout rapport avec l'office de recouvrement.